

Interpellation EM au Conseil communal du 2 mars 2016

« Dans le cadre de mesures d'économies à venir pour la prochaine législature, l'EM s'est posée la question des activités déficitaires et du moyen d'augmenter certaines recettes. La patinoire fournit un bel exemple de gabegie puisque le déficit annuel oscille entre 1.2 et 1.5 millions, alors que sa construction a coûté 25 millions voici près de 25 ans. Comme la question m'a été posée personnellement lors du débat au Casino du 2 février, je souhaiterais savoir si la Municipalité prévoit une renégociation de la Convention du 29 mars 1999 avec le voisinage, afin de permettre le développement de certaines activités raisonnables susceptibles de combler progressivement ce déficit à long terme ? ». Dans le cas contraire, la ville de Morges est-elle condamnée à éponger année après année ce déficit important?

Philippe Laurent

